

Le Burundi va libérer plus du quart de ses détenus d'ici vendredi

RFI, 11 juillet 2012 Le président burundais avait annoncé, à l'occasion de la célébration du cinquantième du Burundi début juillet, des mesures visant à désengorger les prisons archibondées, avec quelque 10 500 détenus, pour le tiers des places disponibles. La mise en oeuvre de ces mesures a débuté lundi 9 juillet et doit se poursuivre jusqu'à vendredi, avec pour objectif de libérer plus du quart des détenus, en leur faisant bénéficier de la libération conditionnelle. Le ministre burundais de la Justice s'est rendu mardi à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura, la plus grande du Burundi, pour dire qu'il se rend compte personnellement du déroulement de l'opération.

« Satisfecit » de Pascal Barandagiye qui explique que d'ici vendredi, près de 3 000 détenus qui ont déjà accompli moins le quart de leur peine, vont bénéficier de la libération conditionnelle. Mais ce ne seront pas les seuls condamnés à retrouver la liberté, explique-t-il. « Il y a encore la mesure de grâce présidentielle qui doit être mise en application. Certainement qu'il y en aura, et un bon nombre qui sera libéré aussi en vertu de cette mesure. Mais les chiffres seront communiqués aussitôt le travail terminé, c'est-à-dire d'ici 45 jours ». Enfin, le gouvernement burundais n'a pas oublié ceux qui sont en détention préventive, environ 35% des 10 500 détenus du pays. Certains parmi eux devront sortir dès la semaine prochaine. Au final, ce sont plus de 7 000 des 10 500 détenus burundais qui vont retrouver la liberté d'ici deux mois, comme l'a promis le président Pierre Nkurunziza. Le ministre de la Justice Pascal Barandagiye leur demande d'être responsables. Jean-Claude Sabushimike, condamné à 20 ans de prison pour assassinat et libéré au bout de dix ans, s'exprime au nom de tous ceux qui ont bénéficié de la libération conditionnelle. « Nous promettons tous, une fois chez nous, de travailler, de faire honneur au pays qui vient de nous accorder le grand privilège de retrouver la liberté ».